

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 27 MARS 2015 N°58



35 ANS DU JUMELAGE

Le 35^{ème} anniversaire du jumelage entre Le Bonhomme et Kernilis sera fêté cette année du 23 au 25 mai 2015 (week-end de la Pentecôte).

Le comité de jumelage et la municipalité vous invite à participer aux cérémonies officielles du dimanche **24 mai** (messe – défilé – cérémonie – vin d'honneur). Tous les repas seront pris en commun avec nos amis Bretons à la salle des fêtes.

Un programme détaillé ainsi qu'un bulletin d'inscription sera publié dans la prochaine édition du Petit-Bonhommien.

Merci à vous de participer nombreux et si possible de vous costumer pour les cérémonies (en Alsacien – en Welche – en Breton).



(photo du 17/05/2010)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 20 MARS 2015**

DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal accepte de verser, pour l'année 2015 (comme en 2014), une subvention de 10 euros/an/par élève domicilié au Bonhomme, SOUS RESERVE de la participation de toutes les communes.

Pour cela, le conseil municipal attend que toutes les communes aient délibéré dans le même sens avant de mandater la subvention.

Il décide qu'une délibération sera prise chaque année, sur la base d'une demande du Collège qui précisera la somme demandée et le nombre d'enfants domiciliés dans chaque commune.

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de communauté, par délibération du 26 février 2015, a décidé que le maire de chaque commune sera membre de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Par ailleurs, il faut maintenant désigner un représentant supplémentaire, par commune, au sein de chaque conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal désigne pour la commune du Bonhomme : Monsieur CLAUDEPIERRE Robert conseiller municipal en tant que représentant suppléant, membre de la CLETC.

ANNULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR 2014 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'une facture d'eau a été émise à tort en 2014.

Le conseil municipal décide donc d'annuler partiellement le titre de recette général du rôle de recouvrement au nom de la Commune

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 (M14 + M49 + M4)

Monsieur le Maire étant sorti, le conseil municipal sous la présidence de Jean-Luc ANCEL premier adjoint vote et accepte à l'unanimité les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2014 arrêtés.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 ; ainsi les taux restent identiques à ceux de 2014, soit : TH = 9,13 % ; TFB = 12,86 % ; TFNB = 44,88 %.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'augmenter (à compter du **1^{er} juillet 2015**) le prix de l'eau uniquement ; la taxe d'assainissement reste identique à 2014 et le prix de location du compteur d'eau également.

A noter que l'agence de l'eau a augmenté le tarif de la redevance antipollution qui passe de 0,359 euro/m³ (2014) à 0,363 euro/m³ (2015) ; la redevance de modernisation des réseaux, quant à elle, reste identique à 2014, soit : 0,274 €/M³.

→ Le prix du m³ d'eau, taxes incluses, est donc le suivant, à partir du **1^{er} juillet 2015** :

* EAU :	1,10 € (0,98 en 2014) ;
* TAXE D'ASSAINISSEMENT :	0,995 € (idem 2014) ;
* REDEVANCE ANTIPOLLUTION :	0,363 € (0,359 en 2014) ;
* REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX :	0,274 € (idem 2014) ;
* COMPTEUR EAU SEMESTRIEL :	4,57 € (idem 2014).

PRIX DU KW – VENTE DE CHALEUR (chaufferie communale)

La préparation budgétaire de la commission compétente, pour ce qui concerne le budget de la chaufferie, a permis de constater que l'équilibre a été trouvé tant en section de fonctionnement qu'au niveau de la section d'investissement.

Aussi, le conseil municipal, vu l'avis du conseil d'exploitation décide de maintenir le prix de la vente de chaleur.

TRAVAUX et ACHATS D'INVESTISSEMENT -- ANNEE 2015

Le conseil municipal décide d'inscrire aux budgets 2015 les différents travaux et acquisitions cités dans les tableaux ci-dessus ;

BUDGET – EAU / ASSAINISSEMENT (hors restes à réaliser)
Néant

BUDGET – CHAUFFERIE
NEANT

BUDGET GENERAL (hors restes à réaliser)		
Imputations Budgétaires	Libellés	Montants En euros
2031	Aménagement de la place de la Salle des fêtes – convention d'étude ADAUHR	6.530
2128	Grotte de Lourdes : maîtrise d'œuvre (Berest)	5.070
2151	Rue des pierres blanches (travaux 105.350 € + MO : 3.055 €)	108.405
2151	Caniveau neuf sur un chemin d'accès – route des Bagenelles	4.800
2151	Réfection du chemin des Ardennes	40.440

2151	Abaissement de bordures pour faciliter l'accès à l'usine	4.800
21311	Accessibilité (dont remplacement des deux portes de la salle du conseil municipal)	10.000
21311	Salle des fêtes (préparation des travaux 2016)	10.000
21534	Eclairage public (remplacement de 10 lampes dans la rue des bruyères) : LED	2.000
2158	Outillage technique	10.000
2183	Ordinateur et logiciels	1.850

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (M14 + M49 + M4)

Le conseil municipal a adopté le 20 mars 2015 les comptes administratifs et de gestion de la commune ainsi que la proposition budgétaire préparée par la commission finance.

De par l'importance de leur montant les comptes et le budget général de la commune (M14) constituent les premiers documents étudiés.

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

A l'instar de ce que nous avons présenté l'an passé, quand nous évoquions la bonne santé financière de notre collectivité, nous constatons que les recettes de fonctionnement de 2014 s'élèvent à

1 307 875,01 € tandis que les dépenses se montent à 915 745,67 €, faisant ressortir un excédent de fonctionnement (bénéfice) pour l'exercice 2014 de 392 129,34 €. Rajouté aux excédents antérieurs non dépensés (400 586,13 €), la commune disposait fin 2014 d'un autofinancement de **637 184 €** (après imputation du déficit d'investissement) pour financer ses projets.

Pour l'exercice 2015 la commission a établi des prévisions qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 33 915 €. Cette somme peut apparaître modique mais il est fort vraisemblable (comme à l'accoutumée) que les réalisations seront bien supérieures à ce bénéfice prévisionnel volontairement sous-estimé (en vertu du principe comptable de prudence) ; la commission ne souhaitant pas engager et dépenser en investissement un bénéfice non encore réalisé à ce jour.

Il convient de rappeler le contexte difficile que rencontrent actuellement les collectivités locales qui voient les dotations accordées par l'Etat « fondre comme neige au soleil » ; rien que pour le BONHOMME la diminution de la contribution de l'Etat entre 2014 et 2015 s'élève à 22.418 euros, sans aucune autre contrepartie.

Investissement

En matière d'investissement, le conseil a voté un budget à l'équilibre à hauteur de 577 927 €. Les principaux projets à financer en 2015 seront : la rue des Pierres Blanches, le chemin des Ardennes, des travaux d'accessibilité, une étude de l'aménagement de la Place de la salle des Fêtes...et le remboursement des emprunts.

La somme prévue ne sera sans doute pas totalement engagée, et l'excédent d'investissement non dépensé sera reporté en 2016.

Le conseil a également décidé de maintenir en « réserve » 434 638 € pour les dépenses relatives à l'aménagement de la Place de la Salle des Fêtes prévu en 2016.

Au regard de bonne santé financière de notre commune et malgré un environnement difficile pour les finances communales, le conseil municipal a souhaité ne pas alourdir la charge fiscale pour les contribuables et a voté à l'unanimité un maintien des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, l'évolution de la base sur laquelle s'appliquent les taux étant de la responsabilité de l'Administration Fiscale.

L'étude de la gestion communale serait incomplète sans l'examen des budgets annexes de « l'Eau et l'Assainissement » (M49) et la « Chaufferie » (M4).

BUDGET CHAUFFERIE

La commission finance ne relève aucun problème particulier concernant ce budget.

Après des réserves cumulées de 10 370,01 € en 2013, 11 351,38 € en 2014, l'année 2015 devrait se terminer avec un solde excédentaire de 19 431,66 € (7 305 € en fonctionnement et 12 126 € en investissement). Le conseil décide de ne pas affecter cet excédent et de le maintenir « en réserve » pour d'éventuels travaux sur la chaudière et son renouvellement futur.

Le conseil décide de ne pas augmenter le prix du KW / h.

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

D'année en année la section de fonctionnement n'atteint plus l'équilibre et seules les réserves de fonctionnement antérieures permettent d'égaliser les charges et les produits. Au rythme des prélèvements opérés sur les réserves, il n'en resterait plus qu'un ou deux ans d'excédent. L'explication est simple : alors que certaines charges/dépenses sont fixes donc indépendantes du niveau des ventes d'eau (analyses de la qualité de l'eau, la maintenance du réseau, l'amortissement des installations...) la consommation d'eau n'augmente pas et semble baisser au fil des exercices. Par ailleurs ne pouvant plus être financé par du fonctionnement, la section d'investissement fait ressortir un déficit d'investissement en 2014 qui a dû être compensé par un prélèvement, à nouveau sur les réserves de fonctionnement.

En résumé, les réserves antérieures de fonctionnement doivent servir non seulement à compenser les déficits de fonctionnement et mais aussi ceux d'investissement de 2014.

Il devenait ainsi impossible d'équilibrer le un budget de fonctionnement 2015 avec des produits inférieurs aux charges sans prélever à nouveau sur les excédents antérieurs qui s'épuisent.

Une simulation d'augmentation du prix du m³ assurant un équilibre entre charges et produits de l'exercice 2015 nécessite une revalorisation du prix de l'eau de 0,12 € par m³ (grâce à cette recette nouvelle de 3420 €, la section de fonctionnement s'équilibre avec un léger bénéfice de 1115 €).

Le conseil approuve à l'unanimité cette augmentation devenu indispensable qui impactera légèrement les factures d'eau et d'assainissement des administrés.

La section d'investissement est votée à l'équilibre au niveau de 16 060 € ; les travaux d'extension du réseau assainissement prévus nécessiteront des ressources nouvelles (emprunt, prélèvement sur le budget d'investissement général...) et feront l'objet d'une décision budgétaire modificative lorsque les coûts d'extension seront connus

RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal donne un avis favorable aux deux rapports relatifs à l'année 2014

- sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ces rapports sont destinés, notamment, à l'information des usagers. Ils seront mis en ligne sur le site internet communal <http://www.lebonhomme.fr/>

EMPLOIS SAISONNIERS 2015 et TROISIEME POSTE (emploi au service technique)

Corinne SCHLUPP 3ème adjointe donne le compte rendu de la commission emploi qui s'est réunie le mardi 17 mars.

A) SELECTION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2015 : 5 CANDIDATS

Le conseil municipal décide de créer quatre postes d'emplois saisonniers pour 2015, deux en juillet et deux en août, à temps complet (35 heures/semaine) tout en restant dans l'enveloppe budgétaire des rémunérations fixée au budget primitif de 2015.

La rémunération se fera sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

5 candidatures ont déjà été reçues et le conseil municipal a décidé de ne pas élargir les candidatures.

B) RECRUTEMENT D'UN 3EME EMPLOYE COMMUNAL

Le conseil municipal donne un accord de principe pour faire appel à la mission locale pour l'emploi en vue du recrutement d'une personne sur le troisième poste d'ouvrier communal pour un emploi d'avenir (18-25 ans).

TERRAIN – VENTE DU TERRAIN DE MME SAUGET Elisabeth

Après délibération, le conseil municipal donne un avis défavorable, suite à une demande d'achat éventuel d'un terrain au Bonhomme, propriété de Mme Sauget (parcelle 137 en section 4 de 5ha 61a 05ca), pour l'installation d'une piste de quad.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS :

COMPTAGE – RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe qu'un comptage sera organisé prochainement ; 6 personnes du conseil municipal et 2 ouvriers ; de minuit à 2 heures du matin.

Ce comptage servira à localiser les fuites d'eau pour les réparer ensuite.

DISTRIBUTION DU PETIT BONHOMMIEN – SECTEUR DE M Patrice SCHIRMER

M Patrice Schirmer a informé la mairie qu'il ne pourra plus distribuer le journal municipal. Ainsi, M Masson Jean-Noël se propose de faire le secteur.

REUNION DU CCAS – SAMEDI 14 MARS 2015

Le budget du CCAS a été voté ; la section de fonctionnement est équilibrée ; néant à la section d'investissement.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 24 avril 2015 – 20 heures.

INFORMATIONS COMMUNALES

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – ANNEE 2014

Origine de l'eau :

La commune du BONHOMME (813 habitants) est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 06/05/1975 et disposent de périmètres de protection. L'eau est traitée par javellisation avant sa distribution.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution.

Qualité de l'eau du robinet :

9 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

Bactériologie :

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.

- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.

- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Dureté, pH :

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 1,0°f (degré français)

- pH : 6,3

La référence de qualité pour le paramètre pH a été dépassée à plusieurs reprises.

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux (cuivre, nickel par exemple) des canalisations.

Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.

Nitrates :

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,2 mg/l

- Teneur maximale : 4,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

Chlorures, sodium et fluor :

Références de qualité

- Teneur moyenne en chlorures : 1,7 mg/l **Chlorures : 250 mg/l.**

- Teneur moyenne en sodium : 3,5 mg/l **Sodium : 200 mg/l.**

- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l **Fluor : 1,5 mg/l.**

Pesticides :

Limite de qualité : 0,1 µg/l.

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Micropolluants – solvants –radioactivité – autres paramètres :

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

Conclusion sanitaire :

En 2014, l'eau produite et distribuée par la commune du BONHOMME est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur.

Sur le plan physico-chimique, elle est conforme aux exigences de qualité sauf pour les paramètres pH et agressivité de l'eau ce qui peut induire des traces d'éléments métalliques dans l'eau (voir paragraphe dureté, pH).

INFORMATION SUR LE PRIX DE L'EAU D'AUTRES COMMUNES

Prix Euros HT/m3	Labaroche 2015	Ammerschwyr 2015	Sigolsheim 2015	Kaysersberg 2015	Katzenthal 2014	Kientzheim 2015	Lapoutroie 2015	Orbey 2015	Fréland 2015	Le Bonhomme 2015
Prix de l'eau	2,75000	2,25200	1,66500	1,30494	2,09000	1,34000	1,54900	1,26000	1,09000	1,10000
Taxe de prélèvement							0,05200			
Redevance d'assainissement	1,25000	1,16100	1,55500	1,62575	0,83200	1,29000	0,96770	1,00000	1,04000	0,99500
Redevance anti-pollution	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300	0,36300
Taxe pour modernisation des réseaux	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400	0,27400
Total du prix de l'eau H.T.	4,63700	4,05000	3,85700	3,56769	3,55900	3,26700	3,20570	2,89700	2,76700	2,73200
Location compteur/an HT Diam 15	12,00 €	13,40 €	22,00 €	18,00 €	12,00 €	8,60 €		18,95 €	10,00 €	9,14 €
Location compteur/an HT Diam 20		14,10 €	22,00 €	18,00 €		9,78 €				
Location compteur/an HT Diam 25		28,50 €	32,00 €	18,00 €		11,94 €				
Location compteur/an HT Diam 30		35,40 €	32,00 €	20,00 €		15,14 €				
Location compteur/an HT Diam 40		70,40 €	50,00 €	20,00 €		19,46 €				
Location compteur/an HT Diam 50		78,70 €	75,00 €	20,00 €		54,08 €				

PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 18 avril 2015 de 10H à 11H30.**

POMPIERS

Le Groupement Développement et Mise en Œuvre des Formations des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin organise aux mois de juin et septembre 3 sessions de formation Feux de Forêt pour ses personnels.

Pour assurer cette formation, il est nécessaire d'engager un convoi d'environ 6 véhicules sur le terrain. Le convoi de sapeurs-pompiers traversera la commune entre **les 1^{er} et 4 juin et entre les 1^{er} et 04 septembre ainsi qu'entre les 14 et 18 septembre 2015.**

RECRUTEMENT

La Mairie du Bonhomme envisage le recrutement d'un(e) employé(e) communal, polyvalent(e), possédant le permis B, âgé(e) de 18 à 25 ans (emploi d'avenir).

Pour toute candidature veuillez adresser une lettre de motivation et un CV adressés à :

Monsieur le Maire 61 rue 3ème Spahis Algériens 68650 LE BONHOMME
avant le 29 mai 2015.

HEURES D'OUVERTURE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE KAYSERSBERG

Tous les centres des finances publiques du Haut-Rhin modifient leurs horaires d'ouverture au public, conformément à la note DGFIP n°158-2014/2014/06/10269 du 22/10/2014. Les nouveaux horaires sont applicables à partir du **7 avril 2015**.

Pour la trésorerie de Kayserberg, les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45		23h00
13h30 - 16h30		13h30 - 16h30	13h30 - 16h30		

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LES ANCIENS COMBATTANTS

Dans le cadre du « Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale », les Anciens Combattants du Bonhomme et de Lapoutroie organisent un voyage de **2 jours** à Verdun les **26 et 27 juin 2015**. Ils invitent leurs sympathisants à venir augmenter les effectifs pour que ce voyage puisse avoir lieu. Pour tous renseignements adressez- vous à :

Yves Florance
39, rue du 3^{ème} Spahis Algériens
68650 Le Bonhomme
Tel. 0389475321

E Mail : combattants.lebonhomme@laposte.net

REMERCIEMENTS

Au nom de l'Amicale des Pompiers, un grand merci à Jean-Noël Masson, Philippe Masseran et aux bénévoles pour la préparation du repas de la soirée Boudins du 28 mars dernier.

Ainsi qu'à l'orchestre pour l'animation et à toutes les personnes présentes, sans lesquelles cette soirée n'aurait pas eu lieu.

Merci particulièrement à tous mes collègues actifs ou vétérans pour toute l'organisation !

Pascaline Thube.

INFORMATIONS CCVK

PRET A TAUX ZERO

Vous envisagez d'acquérir votre premier logement dans l'ancien au Bonhomme ? Vous avez peut-être droit au Prêt à taux zéro.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le **Prêt à taux zéro (PTZ) peut, sous conditions, financer un projet d'achat d'un logement ancien**. Pour être éligibles à ce PTZ acquisition-amélioration, les opérations d'achat d'un logement ancien devront s'accompagner, dans un délai de 3 ans, de la

réalisation de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Par exemple : un couple avec deux enfants, avec moins de 48 000 € de revenus annuels, qui envisage une opération d'acquisition pour un montant de 150 000 € pourra prétendre à un Prêt à taux zéro d'un montant de 31 500 €. Il devra également réaliser des travaux de rénovation pour un montant minimal de 37 500 €.

N'hésitez pas à consulter gratuitement les conseillers-juristes de l'ADIL du Haut-Rhin (Agence Départementale d'Information sur le Logement) à Colmar au **03 89 21 75 35** :

- Pour une analyse financière personnalisée de votre projet
- Pour connaître les aides et prêts mobilisables
- Pour toute question juridique, fiscale ou financière dans le domaine du logement (location, rénovation, accession à la propriété, copropriété, fiscalité...).

Toutes nos coordonnées sur www.adil68.org

Pour des renseignements sur l'énergie dans votre maison, les performances des travaux envisagés, ..., contactez Lucie Capelle, animatrice énergie à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg au 03 89 78 21 55 ou energie@cc-kaysersberg.fr

PENSEZ TRANSISTOP !



Une place libre dans votre voiture ? Besoin de se déplacer ?

Le Transis-stop, c'est l'auto-stop remis au goût du jour grâce à un signe de reconnaissance pour redonner confiance !

Pratiquer le Transi-stop c'est faciliter le déplacement en milieu rural, limiter le nombre de véhicules en circulation, et favoriser la solidarité locale, la confiance, la convivialité.

Transi-stop, mode d'emploi :

Chacun peut être soit conducteur, soit passager, soit les deux.

Signalisation : Un macaron à placer derrière le pare-brise pour le conducteur et à présenter de manière visible pour le stoppeur vous sera remis lors de votre inscription.

Où faire du Transi-Stop ?

Un stoppeur muni de son macaron peut se faire prendre en tout lieu sous réserve que les critères de sécurité soient respectés :

Cette opération, soutenue par votre mairie et la Communauté des communes de la vallée de Kaysersberg, est à l'initiative de citoyens de la vallée, regroupés dans un mouvement » **Pas à pas, vallée de la Weiss en transition** » (www.transition-pasapas.org) dont l'objectif est d'initier des actions individuelles et collectives qui favorisent l'autonomie du territoire (alimentation, mobilité, énergie...).

Contact : Agnès Girardin : tel. 03 89 47 55 27 a.girardin@lapoutroie.net
Rémi et Myriam Claudon : tel 03 89 71 21 04

En avant première pour la vallée de Kaysersberg

"CONFESSION D'UN AUTO-STOPPEUR"

par Martin Hubert de Lapoutroie à la médiathèque de Kaysersberg,
le vendredi 10 avril à 20h

*Un spectacle burlesque tantôt inspiré de situations vécues, tantôt sorties de l'imaginaire sur
fond de musique western
(Entrée libre)*

INFORMATIONS DIVERSES

AFDI 68 : NOUS CULTIVONS LA SOLIDARITE DEPUIS 30 ANS

Le 22 février 2015, Afdi 68 (Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin) va fêter ses 30 ans d'existence. En 1985, les agriculteurs du Haut-Rhin sont touchés par la détresse de leurs homologues paysans du Sahel, affectés par une sécheresse sans précédent. Soutenus par les Organisations Professionnelles Agricoles (la Chambre d'Agriculture, l'AVA, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la MSA, la FDSEA 68, l'APCO, les Jeunes Agriculteurs), ils créent l'association Afdi pour leur venir en aide.

De l'humanitaire au développement

A ses débuts, Afdi 68 soutenait des organisations paysannes en répondant aux demandes urgentes de ses partenaires. Ce fut le cas de la CAMKO et de ses mauvaises récoltes, (coopérative créée dans les années 90 par des maliens retournant à l'agriculture après avoir travaillé chez Peugeot- Mulhouse), de la coopérative de Loubomo au Congo, dont le centre de formation des jeunes a été ravagé par des crues. Afdi 68 proposait aussi des soutiens ponctuels comme, au début des années 90, où elle finance la publication de fascicules pour l'enseignement agricole au Niger.

En 1995, l'Afdi 68 prend un nouveau cap : moins d'humanitaire, plus de développement. Cela va se concrétiser par le soutien d'une organisation paysanne au Burkina Faso en lien avec les Afdi 67 et Nord Pas de Calais. Ce partenariat, faute d'engagement des paysans burkinabés, s'arrêtera après quelques années.

C'est seulement au début des années 2000 que cette nouvelle orientation prendra effet, avec les premiers contacts avec le CLCR (Comité Local de Concertation des Ruraux, organisation paysanne fédérant les filières agricoles, Yanfolila, Mali) et grâce à l'embauche d'un animateur à l'Afdi 68. Entre le Mali et l'Alsace, est né un partenariat durable avec comme objectif le développement sur le long terme de l'agriculture et de ses filières.

Ce partenariat dure depuis maintenant plus de 10 ans et les résultats sont très encourageants (développement de la filière mangue, des produits transformés par les femmes, du maraîchage, de l'accès aux crédits, reconnaissance du CLCR au niveau régional et national...).

C'est dans cette même dynamique qu'Afdi 68 s'est lancé depuis 2 ans, aux côtés d'Afdi Basse Normandie, dans un nouveau partenariat avec des coopératives rizicoles cambodgiennes.

Les bénévoles en première ligne

La force d'Afdi 68 depuis 30 ans, ce sont les dizaines de bénévoles d'un jour ou de toujours qui ont permis d'assurer une assise humaine et financière pour les projets. Ils font connaître Afdi et son action par l'organisation de manifestations de qualité et travaillent à sensibiliser le monde rural aux problématiques des paysans des pays du sud. Depuis ses débuts, Afdi 68 a à cœur de mobiliser et faire réfléchir via l'organisation des méchouis, des tombolas, des conférences, des fêtes de la mangue, des interventions dans les lycées agricoles et dans les organisations professionnelles agricoles... Les festivités qui auront lieu pour ces 30 ans d'actions en Alsace

seront l'occasion de remercier les bénévoles et les féliciter pour le travail accompli (et à venir...) !

Les échanges paysans d'abord !

Afdi 68, c'est avant tout des échanges entre paysans du Nord et du Sud. Plus de 80 missions du Sud vers le Nord et inversement ont eu lieu depuis les débuts d'Afdi 68 ! Des paysans maliens en Alsace pour témoigner dans les lycées ou dans des conférences, des Alsaciens au Mali ou au Cambodge pour découvrir l'agriculture de ces pays, des paysans de Yanfolila allant rencontrer d'autres organisations paysannes au Burkina Faso... Ces différents échanges interprofessionnels et interculturels sont le quotidien et le cœur de métier d'Afdi 68. La solidarité se tisse entre les paysans de tous horizons par le partage d'expériences et de moyens.

Une fête de la mangue Edition Spéciale 30 ans

La fête de la mangue... certainement l'action grand public la plus connue et reconnue d'Afdi 68! Pour cette 8e édition, et à l'occasion des 30 ans d'Afdi 68, l'association mettra les petits plats dans les grands (encore plus que d'habitude)...

Cette grande manifestation est l'occasion pour l'association d'échanger avec le grand public, de lui présenter l'évolution de ses actions, ses nouveaux projets, ses nouveaux partenaires...

Le programme est toujours très varié : conférences, expositions, animations, marché des producteurs, spectacles de danse, de musique et de conte... et la traditionnelle et très attendue mangues du Wassoulou, à déguster sous toutes ses formes !

L'année 2015 sera l'occasion de retracer l'histoire de l'association à travers diverses expositions et ateliers, mais aussi de présenter le nouveau partenariat tissé avec une organisation paysanne au Cambodge.

Vous pouvez donc déjà noter la date du **26 avril 2015** ainsi que le lieu : le Lycée Agricole et Viticole de Rouffach.

Pour plus de renseignements, une seule adresse : www.afdi68.org

Vous pouvez suivre @Afdi68 sur Facebook – 03 89 222 888 – afdi68@gmail.com

Emmanuel Rieffel, membre du bureau d'Afdi 68.

PORTES OUVERTES AU MULTI-ACCUEIL D'HACHIMETTE



Le multi-accueil (crèche et halte garderie) « Le Petit Prince », situé au 1 rue de la 5ème DB à Hachimette, ouvre ses portes aux familles qui souhaitent découvrir le service, sans engagement.

L'équipe du Multi-Accueil accueillera le public le :

mercredi 1^{er} juillet 2015 de 14h30 à 16h.

Renseignements et informations : 03 89 47 51 88.

INFO PRATIQUE

Le WD 40 (Water Displacement 40 try)

Ce produit aux multiples utilisations datant de 1953 est issu de l'industrie aéronautique. Très utilisé par les militaires pour l'entretien de l'armement, des hélicoptères de l'aéronavale etc., il existe bien d'autres applications. Ce produit ne renferme pas de silicone, kérosène, d'eau, de cire, de chlorofluorocarbène, ni agent cancérigène.

Retirer de la colle forte : si vos doigts sont maculés de colle extraforte, vaporisez un peu de WD et frottez vos mains l'une contre l'autre. Le WD peut également être utilisé pour éliminer des débordements de colle.

Nettoyer et lubrifier les cordes d'une guitare : vaporisez sur un chiffon et essuyez après chaque usage.

Entretien des chaussures de randonnées en cuir : vaporisez et frottez avec un chiffon doux périodiquement pour assouplir et imperméabiliser le cuir.

Se débarrasser des cafards et insectes : pour décourager la venue des araignées et autres insectes pulvérisez du WD sur les rebords et montants des portes et fenêtres. Il tue instantanément les cafards.

Retirer un chewing gum collé dans les cheveux : vaporisez sur la mèche collée et laissez agir quelques secondes et retirez d'un coup de peigne. Rincez à l'eau.

Protéger les manches des outils en bois : pour prolonger les outils enduire d'une généreuse quantité de WD. Le produit protège le bois de l'humidité et des agents corrosifs.

Enlever les traces de stylo sur un mur : vaporisez un peu de WD sur les taches de feutre, stylo etc et essuyez avec un chiffon.

Retirer les étiquettes d'une surface en verre, autocollants sur meubles : vaporisez sur l'étiquette, laissez agir quelques minutes puis grattez avec une spatule en plastique.

Taches d'encre, de graisse sur un tapis ou moquette : aspergez et laissez agir 2 mn puis frottez avec une éponge imbibée d'eau savonneuse.

Rénover un tableau noir : vaporisez en petite quantité et essuyez avec un chiffon, le tableau sera comme neuf.

Rénover un sol en PVC : vaporisez sur les éraflures, marques d'usure et traces.

Détacher et détartrer les WC : vaporisez et laissez agir 30 sec et brossez énergiquement.

Se dégraissez les mains : vaporisez sur les mains maculées de cambouis, frottez puis éliminez le plus gros avec du papier absorbant, puis savonnez les mains.

Entretien du cuir d'ameublement : vaporisez sur les fauteuils et toute autre pièce de mobilier en cuir, lustrez avec un chiffon doux. Le WD nettoie, protège et nourrit efficacement le cuir.

Contre les dépôts de neige sur les vitres : pour empêcher la neige de s'accumuler sur les vitres, il suffit de vaporiser du WD. Vaporisez également sur les pelles à neige, déneigeuse et lames de déneigement la neige glissera sans problème.

Eloigner les animaux des massifs : les animaux adorent gratter la terre du jardin mais détestent l'odeur du WD. Pour protéger vos massifs aspergez-les 1 ou 2 fois pendant la saison.

Empêcher les guêpes de nidifier : vaporisez le produit sur tous les avant-toits de la maison dès l'arrivée du printemps.

Se débarrasser des mauvaises herbes : aspergez-les de WD et elles flétriront sur pied.

Chasser les pigeons : vaporisez du WD sur le sol, le mobilier, les pigeons qui détestent l'odeur du produit ne s'approcheront plus.

Raviver du mobilier de jardin en plastique : redonne couleur et éclat aux fauteuils et tables.

Attirer les poissons : le WD attire les poissons et masque l'odeur humaine, vaporisez du WD sur les leurres.

Retirer le fart sur les skis : vaporisez sur la semelle des skis ou surf et grattez avec un racloir.

Démêler une crinière : vaporisez sur la crinière ou la queue du cheval pour retirer les boules de bardanes ou autres végétaux. Cette astuce fonctionne également pour retirer les bourres des chats et des chiens.

Eloigner les mouches des vaches : vaporisez un peu de WD sur les vaches pour leur éviter d'être importunées. Evitez les yeux.

Soulager une piqûre de guêpe : vaporisez sur la piqûre de guêpe, abeille, frelon, la douleur disparaîtra instantanément.

Protéger la carrosserie et le bloc moteur d'une voiture : éloigne l'humidité, protège de la corrosion, empêche les insectes de coller à la carrosserie.

HAUT RHIN PROPRE

Cette année l'opération Haut-Rhin Propre aura lieu le **samedi 18 avril 2015**.

Rendez-vous **devant la mairie à 13h30**.

Des sacs et des gants seront mis à disposition.

Merci de votre participation !!



INAUGURATION

Le 17 Avril 2015 à partir de 18 h

!! Venez découvrir le nouveau centre au Bonhomme !!

- 1 bon « découverte relaxation » offert
- Buffet dégustation végétarien et cru bio
(par Grenouille & Perrine)

10 rue de la scierie - 68650 Le bonhomme

Cécile Franceschi

(direction Col du Bonhomme et parking public)

Devenez entrepreneur dans un système coopératif
unique et novateur :

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi d'Alsace



ANTIGONE

Coopérative d'Activités & d'Emploi
au service d'un Développement Durable
www.antigone.coop

ARTENRÉEL

Coopérative d'Activités et d'Emploi
des métiers artistiques et culturels
www.artenreel.com



Coopénates

Coopérative d'Activités et d'Emploi
des services à la personne
www.coopénates.com



COOBÂTIR

Construisons ensemble notre avenir
www.coobatir.com

« Entreprendre pour soi, réussir ensemble », cela signifie être professionnellement et économiquement autonome, tout en étant juridiquement et socialement salarié d'une entreprise coopérative que l'on partage avec d'autres entrepreneurs et dont on a vocation à devenir l'associé.

Si vous souhaitez en savoir plus, venez assister à l'une de
nos sessions d'informations collectives, de 9h à 12h :

Mercredi 1er Avril à Sélestat

Pôle Emploi, 16A Place du marché aux Choux

Mardi 7 Avril à Munster

Maison des services, 9 rue Sébastopol

Jeudi 16 Avril à Colmar

Chambre de Commerce et d'Industrie Colmar, 1 Place de la Gare



Informations et inscription :

Dominique Rivière – 06 38 92 27 89 – d.riviere@parc-ballons-vosges.fr

Ou : Cooproduction – 03 88 44 50 99

Cette réunion d'information est organisée dans le cadre du
programme de coopération économique ecCOOParc initié par



Cooproduction et



Cette action est financée par le Fonds
Social Européen.



Coopérative d'Activités et d'Emploi Antigone N° SIRET : 31838054800024 - Coopérative d'Activités et d'Emploi Artenreel N° SIRET : 47840796800039
Coopérative d'Activités et d'Emploi Coopénates N° SIRET : 300 738 992 00022 - Numéro de déclaration d'activité : SAP 300 738 992
Coopérative d'Activités et d'Emploi Coobâtir N° SIRET : 802492421 00010

FETE DU BOIS

La fête du bois organisée par les Etablissements Lambolez le 21 et 22 mars a remporté un vif succès et a permis à de nombreux Bonhommiens de se retrouver. Des démonstrations se sont succédées tout au long des 2 journées, permettant ainsi de découvrir de nouveaux matériels.



Un grand merci à Daniel, Michel, Hubert, Gérard et Jean Marc qui tout au long de l'hiver ont effectué un travail remarquable malgré les conditions météorologiques souvent difficiles.



Bertrand S.

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp
adjointe, secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3^{ème} Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr